

Complément'air

Édition 2025

de l'oxygène pour votre avenir



Que pensent les Français de l'épargne retraite ?

La retraite reste au cœur des préoccupations des Français, et en particulier la manière de pallier la baisse de revenus à la fin de leur vie professionnelle. Le Plan d'Épargne Retraite ou PER fait partie des dispositifs dédiés pour envisager la retraite sereinement. Mais que pensent les Français de ce mode d'épargne ?

Les Français sont décidés à épargner en 2025

Un sondage Ipsos de février 2025 révèle que **39 % des personnes interrogées ont décidé d'épargner davantage (+ 8 points par rapport à 2024)**. Et parmi les raisons de détenir un produit d'épargne, **la préparation de la retraite arrive en deuxième position (28 %)** après la constitution d'une épargne de précaution (59 %).

Pour la première fois depuis 2019, le sondage montre que **les produits d'épargne les plus sûrs sont privilégiés**, même si le taux de rendement est moins important. Si les livrets sont les produits

d'épargne les plus répandus (84 % des interrogés en possèdent un), **le PER reste, avec l'assurance-vie, le produit auquel les Français envisagent le plus de souscrire (11 %)**.

Le PER, un produit financier dédié à la retraite

Un point important : le Plan d'Épargne Retraite a gagné en notoriété de manière rapide, **+ 20 % en 4 ans**. Rappelons que le PER est disponible depuis le 1^{er} octobre 2019 : il a remplacé tous les autres plans d'épargne retraite.

Cet intérêt pour améliorer son revenu au moment de la retraite s'explique par un autre chiffre : **6 non-retraités sur 10 estiment qu'ils ne disposeront pas de ressources suffisantes pour leur retraite.** Lorsque la question est posée aux retraités, ils sont plus nuancés puisqu'ils ne sont **que 37 % à répondre qu'ils n'ont pas assez de moyens financiers.**

Une autre étude de l'Ifop de 2024 montre que les jeunes ont bien compris tout l'intérêt de financer sa retraite de manière « autonome » : 55 % des moins de 35 ans se disent prêts à souscrire un PER.

Une solution rassurante dans un contexte difficile

Le PER répond aux appréhensions des Français vis-à-vis de leur retraite. En un an, **ces derniers sont de plus en plus nombreux à se déclarer**

inquiets pour leur retraite (58 %). Le pourcentage atteint jusqu'à 66 % parmi les non-retraités.

Ces résultats s'inscrivent dans un contexte particulier avec des interrogations concernant, entre autres, la gestion du remboursement de la dette française.

Les avantages et les freins du PER perçus par les Français



Si le PER est de plus en plus familier pour les Français, ces derniers formulent leur intérêt mais aussi leurs craintes par rapport à l'épargne retraite. Par exemple, les frais de gestion qui sont considérés comme trop élevés : il est important d'apporter un peu plus de transparence pour les affiliés.

Le PER est un **dispositif entièrement dédié à la constitution d'une épargne pour la retraite** : cela rassure les Français qui le plébiscitent !

Infos CRH

1^{er} Plan d'Épargne Retraite de la Fonction publique hospitalière

Les nouveaux allocataires et leur mode de récupération de l'épargne

S'affilier au Plan d'Épargne Retraite du C.G.O.S, c'est profiter d'une grande liberté pour récupérer son épargne ! La Complémentaire Retraite des Hospitaliers¹ propose plusieurs options qu'il est possible de combiner. Découvrez quelles sont les solutions privilégiées par les nouveaux allocataires.

Quelles sont les solutions de sortie du PER ?

Avant la création du Plan d'Épargne Retraite en 2019, la rente était le principal mode de récupération de l'épargne. **Désormais, la Complémentaire Retraite des Hospitaliers (CRH)¹ offre plusieurs solutions à la retraite :**

- Tout ou partie sous forme de capital ;
- Une rente trimestrielle ;
- Un mix de ces possibilités.

Ainsi qu'une **"cagnotte" disponible à tout moment**, c'est-à-dire une réserve d'argent dans laquelle vous

puisez en fonction de vos besoins. Idéal pour faire face à tous les imprévus, ou financer un projet, quel qu'il soit : voyage, travaux ou encore loisirs.

Que choisissent les allocataires de la CRH à la retraite ?

En 2024, **68 % des nouveaux allocataires de la CRH ont préféré un capital versé en une fois** (et un peu plus de 70 % en 2022 et 2023). À savoir que cette solution de sortie d'épargne a un **impact fiscal non négligeable** : pour les affiliés

qui ont déduit leurs cotisations de leur revenu imposable, la part du capital correspondant aux versements étant soumise à l'impôt sur le revenu.²

Rappelons aussi que les produits générés par les versements volontaires effectués dans le PER subissent un **prélèvement forfaitaire de 30 %** correspondant à 12,8 % pour l'impôt sur le revenu et 17,2 % pour les prélèvements sociaux.

Le **capital versé en plusieurs fois** séduit de plus en plus les nouveaux allocataires : **18 % ont privilégié cette option en 2024**, contre 10 % en 2023 et 4 % en 2022. Une solution de sortie d'épargne idéale pour concrétiser des projets ou aider ses enfants.

Il s'agit désormais du 2^e choix des retraités, juste avant **la rente, relativement peu utilisée (11 %)**. **Celle-ci présente pourtant de nombreux avantages, dont celui d'avoir des revenus réguliers à vie.**³

(1) La Complémentaire Retraite des Hospitaliers (CRH) est un Plan d'Épargne Retraite (PER) individuel prenant la forme d'un contrat d'assurance vie de groupe ayant pour objet la couverture d'engagements de retraite supplémentaire. Ce contrat est souscrit par le C.G.O.S auprès d'Allianz Retraite.

(2) Barème progressif de l'impôt sur le revenu, sans abattement de 10 % pour frais professionnels.

(3) Les points acquis à compter du 1^{er} avril 2008 bénéficient d'une rente garantie à vie par Allianz Retraite.



À l'hôpital, des techniques innovantes pour détendre les patients avant une opération.

Sous anesthésie générale ou locale, l'intervention chirurgicale est souvent source d'anxiété chez les patients ! Pour améliorer le confort et faciliter les procédures, les hôpitaux misent sur différentes solutions comme l'hypnose médicale, la réalité virtuelle ou encore le dispositif du « patient debout ».

De nouvelles approches et moins de stress

L'hypnose médicale contribue à **réduire l'anxiété d'un malade** avant une anesthésie générale, ce qui peut diminuer les besoins de sédation profonde.

Lors d'une anesthésie locale, **l'hypnose aide les patients à mieux se détendre** et modifie leur perception de la douleur.

D'autres techniques créent une ambiance apaisante sur laquelle le patient peut se concentrer pour se détendre, comme les casques de réalité virtuelle ou la musicothérapie.



Il existe aussi une approche qui permet aux patients de se rendre au bloc opératoire en marchant, en compagnie d'un soignant.

Ce dispositif du « patient debout » les incite à rester acteurs des soins, lorsque leur état de santé le permet.

Des bénéfices pour les soignants aussi

Ces techniques présentent un intérêt pour les équipes soignantes également. D'abord en **facilitant certains actes** lorsque le patient est détendu, comme la pose d'une perfusion ou la prise de médicaments. Ou encore en favorisant la

confiance envers l'équipe soignante, le patient communique mieux dans un environnement plus propice à la confiance et à la discussion.

Enfin, **moins d'anxiété signifie une meilleure récupération** et moins de risques post-opératoires. Des niveaux élevés de stress peuvent augmenter les risques de complications (problèmes cardiaques, réponse inflammatoire accrue...). L'opération est ainsi vécue de manière **plus positive**, autant pour les malades que pour leurs soignants.

Infos CRH

1^{er} Plan d'Épargne Retraite de la Fonction publique hospitalière

■ PARAMÈTRES 2025

Rendement de retraite (valeur de service du point divisée par valeur d'acquisition du point) : **4,00 % pour 2025.**

Valeur de service :

- Valeur de service des points acquis à titre non onéreux : **0,4634 €***
- Valeur de service des points acquis jusqu'au 31/12/1997 : **0,4840 €***
- Valeur de service des points acquis du 01/01/1998 au 01/07/2008 : **0,5549 €***
- Valeur de service des points acquis à compter du 01/07/2008 : **0,6159 €***
- Taux de revalorisation des droits de la rente : **1,1 %**
- Taux de revalorisation des droits en capital : **2 % net de frais**

**Ces points ne sont pas revalorisés.*

BON À SAVOIR...



■ **40% DES NOUVEAUX AFFILIÉS, EN 2024, ONT MOINS DE 40 ANS !**

La Complémentaire Retraite des Hospitaliers, transformée en Plan d'Épargne Retraite (PER individuel) en 2020, propose une mesure favorisant l'affiliation des jeunes hospitaliers. Ainsi, chaque nouvel affilié de moins de 41 ans bénéficie d'un **mois de cotisation offert tous les ans jusqu'à l'année au cours de laquelle il fête son 40^{ème} anniversaire, dans une limite de 10 ans au maximum.** Une initiative particulièrement bienvenue pour les jeunes hospitaliers, dont les salaires en début de carrière sont faibles et ne permettent pas toujours de s'offrir une complémentaire retraite !

Nous contacter c'est simple !

Attention, quel que soit le moyen choisi, **n'oubliez pas de vous munir de votre numéro d'allocataire** ou de le préciser en cas de courrier ou mail.

Par Internet crh.cgos.info

« Espace Affilié », puis « Cotisant »

Par mail au crhcgos@allianz.fr

en indiquant votre numéro d'allocataire
Complémentaire Retraite des Hospitaliers

Par courrier à l'adresse suivante :

ALLIANZ RETRAITE
CENTRE DE SOLUTIONS CLIENTS COLLECTIVES RETRAITE
Centre de Services Hospitaliers
TSA 21006 - 67018 Strasbourg Cedex

Par téléphone au 0 978 978 015

service et appel gratuit du lundi au vendredi de 9h à 17h30
pour toute question relative à votre situation personnelle.

IMPORTANT

Si vous changez de coordonnées ou de nom
par exemple (suite à un mariage, un divorce...) il est impératif d'en informer Allianz Retraite, dès que possible, par le moyen que vous souhaitez.



■ RETROUVEZ LA COMPLÉMENTAIRE RETRAITE DES HOSPITALIERS SUR INTERNET ET SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX !

Les moyens de communication de la CRH évoluent pour être toujours plus proches des affiliés et des agents hospitaliers. Retrouvez-nous sur Facebook et sur notre site internet : <https://crh.cgos.info/> dans la partie « Espace Affilié » (en haut à droite de la page d'accueil), vous retrouvez toutes les informations dont vous pourriez avoir besoin.

 crh.cgos.info

